

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de : M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - M. DE CHAUVIGNY - M. DENIS - Mme AMAR - M. ALTHEY - M. MAHÉ (absent représenté) - M. SORONELLAS - M. BONNET-MAYER - Mme MARTENOT - Mme PEYROUSE - Mme PERSONNE (absente représentée) - Mme OVALDÉ - Mme BUSOLO PONS - Mme JANDAR - M. HAVET - M. SAMOURA (absent représenté) - Mme SICÉ - M. JACOBY - M. PAGE - Mme ANKANKA - M. KARAR - M. MOREIRA - Mme KACHER (absente représentée) - Mme ABADIE - M. PILLON - Mme KALATHASAN - M. TRIGANCE - M. HAMMACHE (absent représenté) - Mme MARTIAL - Mme AMIMER (absente représentée).

Les **procès-verbaux des 28 février et 16 mars 2022** sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité **les Comptes de gestion du receveur municipal** du budget de la commune et des budgets annexes pour l'exercice 2021.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée élit la première maire-adjointe **pour présider la séance lors du vote du Compte administratif** du budget ville et des budgets annexes pour l'exercice 2021.

Par 34 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), les élus approuvent **le Compte administratif de 2021** qui se traduit pour l'ensemble du **budget principal** de la manière suivante :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
en dépenses	54 173 672.68	20 487 102.48
en recettes	53 803 728.25	12 485 559.25

Le Conseil Municipal prend acte de la **présentation des annexes au Compte administratif 2021** de la commune.

Par 34 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée approuve le bilan des **entrées et des sorties de l'actif durant l'exercice 2021**.

Par 34 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), les élus approuvent **le Compte administratif de 2021** qui se traduit pour l'ensemble des **budgets annexes** de la façon suivante :

	Section Fonctionnement		Section Investissement	
	en dépenses en €	en recettes en €	en dépenses en €	en recettes en €
port de plaisance	135 265.57	140 230.79	48 675.85	11 150.92
camping Corse	32 601.48	35 252.00	-	21 591.40
centre équestre	453 477.44	257 884.32	355 367.14	323 657.00
cité artisanale	943 445.78	965 009.42	1 969.90	943 092.17
restauration des manifestations municipales	4 470.58	-	-	-
camping de Haute-Ile	5 100.00	-	141 344.13	840 000.00

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée adopte le **Budget Primitif de l'année 2022**. La section de fonctionnement s'équilibre à 62 015 M€ et la section d'investissement à 33 757 M€.

Le Conseil Municipal maintient à l'unanimité les taux des 2 taxes foncières, soit :

- ❖ taxe foncier bâti : : 31,69 %
- ❖ taxe foncier non bâti : : 27,97 %.

Le Conseil Municipal prend acte de la **présentation des annexes du Budget Primitif 2022** de la commune.

A l'exception des membres siégeant au sein des associations bénéficiaires, l'assemblée vote à l'unanimité l'**attribution de subventions aux associations locales** et aux établissements publics selon l'état annexé au Budget Primitif. Le détail est affiché dans le hall de l'hôtel de ville.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), les élus adoptent à l'unanimité, **les budgets annexes** ci-dessous :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
port de plaisance	174 000.00 €	150 595.95 €
camping Corse	108 700.00 €	87 205.73 €
centre équestre	1 008 241.23 €	616 088.28 €
cité artisanale	172 563.64 €	112 515.45 €
restauration des manifestations municipales	44 850.00 €	-
camping de la Haute-Ile	235 390.00 €	1 961 795.87€

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande de création d'une seconde chambre funéraire située au 88 rue Paul et Camille Thomoux sur la parcelle n°405, section A.

L'Assemblée adopte à l'unanimité le règlement intérieur de la scène ouverte amateur pour la fête de la musique pour la saison 2022.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), les élus désignent leurs représentants au sein de l'**association projet Agence Locale d'Insertion** comme suit :

- M. DE CHAUVIGNY
- M. SORONELLAS
- Mme PEYROUSE.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.



Signé :
Le Maire,
Zartoshte BAKHTIARI